

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DES ARMÉES

Avis relatif au concours sur épreuves d'admission à l'École de l'air en 2019 licence option « sciences politiques »

NOR : ARML1832249V

Un concours sur épreuves d'admission à l'École de l'air (EA) licence option « *sciences politiques* » est organisé en 2019.

Le nombre de places offertes par corps d'officiers (officier de l'air, officier des bases de l'air) au concours sera précisé ultérieurement par arrêté publié au *Journal officiel* de la République française.

1. Conditions à remplir

- être français au regard du code de la nationalité française et satisfaire aux conditions fixées pour l'accès à la fonction publique (si « double nationalité », le préciser) ;
- être titulaire, au plus tard le 1^{er} décembre de l'année d'admission à l'EA, d'une licence de l'enseignement supérieur général ou technologique ou titre reconnu équivalent ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ;
- conditions d'âge :
 - être âgé de dix-sept ans au moins à la date du recrutement ;
 - être né après le 31 décembre 1996.

L'attention des candidates et candidats est particulièrement attirée sur les dispositions suivantes :

- les conditions sont définies par l'article L. 4132-1 du code de la défense et par le décret n° 2008-943 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps des officiers de l'air, des officiers mécaniciens de l'air et des officiers des bases de l'air ;
- nul ne peut se présenter plus de trois fois à ce concours, conformément à l'article 6.2 du décret n° 2008-943 du 12 septembre 2008 précité ;
- avoir satisfait aux obligations du code du service national, conformément à l'article 7 du décret n° 2008-943 du 12 septembre 2008 précité ;
- remplir les conditions médicales et physiques d'aptitude exigées des candidates et candidats par l'arrêté du 27 juillet 2011 modifié relatif aux conditions médicales et physiques d'aptitude exigées aux concours d'admission dans les écoles militaires d'élèves officiers de carrière de l'armée de l'air, des officiers de l'armée de l'air issus de l'école polytechnique et pour un recrutement au choix dans les corps des officiers de l'armée de l'air.

2. Programme des épreuves

Le programme du concours est défini par l'arrêté du 27 novembre 2017 relatif aux concours sur épreuves d'admission au cours de l'École de l'air, publié au *Journal officiel* de la République française (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

3. Calendrier des épreuves

- épreuves écrites : le samedi 6 avril 2019. Les centres d'examen sont fixés par la division examens sélections et concours de la direction des ressources humaines de l'armée de l'air (DRH-AA) ;
- épreuves orales et sportives : entre le lundi 17 juin et le mardi 18 juin 2019 (centre d'examen : base aérienne 705 Tours).

4. Inscription au concours

La période des inscriptions est fixée du lundi 10 décembre 2018 au vendredi 11 janvier 2019 sur le site <https://devenir-aviateur.fr/actualites/concours-dadmission-lecole-de-lair-2019>.

A l'inscription et conformément au paragraphe 2.3 de la notice relative à ce concours, les candidates et les candidats transmettent par courriel à concoursea@orange.fr leur dossier accompagné des pièces justificatives à la division examens sélections et concours jusqu'au vendredi 25 janvier 2019, la date d'envoi du courriel faisant foi.

5. Divers

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de la division examens sélections et concours de la direction des ressources humaines de l'armée de l'air :

Téléphone : 02-36-16-25-54 ou 02-47-85-82-00 poste 25696 ou 25325 ;

Courriel : drhaa-desc-off-recrexterne.gestionnaire-rh.fct@intra.def.gouv.fr.

La notice du présent concours est consultable sur le site <https://devenir-aviateur.fr>.